

Conseil Municipal du 4 février 2019

ANRU2 : près d'un demi-milliard d'euros pour le cadre de vie des habitants des quartiers populaires

2-(11942). ACTION SOCIALE : Approbation de la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain pour Villeneuve de Grenoble - Village Olympique et Mistral-Lys Rouge- ANRU

Dans la continuité du premier programme de renouvellement urbain mis en place par l'ANRU en 2008, le deuxième programme « ANRU2 » est lancé sur la métropole grenobloise. Son objectif est de transformer durablement plusieurs quartiers prioritaires, en favorisant la mixité sociale, en rénovant les logements, équipements et espaces publics et en améliorant la qualité de vie des habitants.

A Grenoble, l'ANRU2 concerne la Villeneuve, le Village Olympique et le quartier Mistral-Lys Rouge.

Le projet d'éco-quartier populaire des Villeneuves s'inscrit dans le projet plus large d'intérêt métropolitain de Centralité Sud, qui vise à redonner au centre géographique

de la Métropole une nouvelle dynamique.

368,5 millions d'euros sur les 447,5 millions engagés par l'ANRU2 concerneront des projets sur les Villeneuves. Compte tenu des différences importantes en matière de patrimoine et de fonctionnement urbain, le projet se développe de manière différente secteur par secteur : Villeneuve et Village Olympique pour Grenoble, et Essart-Surieux à Echirolles.



Pour Maryvonne Boileau, conseillère municipale déléguée à la politique de la Ville : « Le projet des Villeneuves porte l'ambition d'un éco-quartier populaire au centre de la Métropole. Au-delà des 1600 réhabilitations de logements prévues, les efforts porteront entre autre sur les espaces publics avec une mise en valeur du Parc Jean Verlhac. La rénovation du quartier intègre aussi les questions

fondamentales d'éducation, d'emploi, d'insertion, d'action sociale, et de tranquillité publique. »

Pour poursuivre le projet de rénovation du quartier Mistral-Lys-Rouge, cette convention permet également d'obtenir 42,6 millions d'euros sur ce quartier.



Pour Elisa Martin, première adjointe : « Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de l'ANRU2 poursuivent les objectifs sur lesquelles nous travaillons depuis des années pour améliorer le cadre de vie des habitants, et en lien avec eux : désenclaver le quartier, mieux le relier avec l'extérieur, diversifier l'habitat, aménager des espaces publics. La démolition de la barre Anatole France qui va démarrer va être une étape aussi importante que symbolique. Mais l'objectif n'est pas seulement urbanistique, il est aussi de rendre ce quartier plus vivant, d'activer les leviers d'une redynamisation commerciale :

c'est ce que nous avons déjà fait avec par exemple l'installation d'un marché devant le Plateau. L'arrivée de la plateforme logistique de la Poste va également contribuer à cet objectif. »

La délibération votée au conseil municipal de ce 4 février autorise la Ville de Grenoble à signer la convention de partenariat financier et opérationnel entre les différents financeurs et maîtres d'ouvrage du programme.

Centralité sud : retisser du lien entre les quartiers et les communes... et faire Métropole !

3-(10468). INTERCOMMUNALITE - METROPOLE : Centralité sud – déclaration d'Opération d'intérêt métropolitain

Au croisement des communes de Grenoble, Échirolles et Eybens, la « centralité sud » représente un territoire de 250 hectares situé au centre géographique de la Métropole.

Ce bassin de population de 45000 habitants et 40000 emplois, conçu dans les années 1970 autour du concept de ville moderne, est historiquement un lieu d'expérimentation sociale, écologique et architecturale. Il concentre également de nombreux atouts : des

équipements majeurs, des grands parcs, un bassin d'emplois dynamique, et des réserves foncières. Ce territoire, toutefois très marqué par l'urbanisme fonctionnel des années 70, doit désormais franchir une nouvelle étape.



Pour Éric Piolle, maire de Grenoble. « L'objectif, c'est d'améliorer le cadre de vie des habitants, dans une zone qui a été pensée au départ comme un territoire routier et autoroutier, à un moment où la voiture individuelle constituait l'élément central de l'aménagement urbain. Ce territoire est déjà un lieu de rassemblement avec des équipements importants comme le Summum, Alpexpo, Grand-Place, Pôle Sud. Il s'agit désormais de récréer de la vie, de l'animation au quotidien, de la proximité et de retisser des liens entre nos quartiers et nos communes ».

Le 21 décembre dernier, les élus de la Métropole ont reconnu le projet de la Centralité Sud comme « d'intérêt Métropolitain ». La délibération présentée au conseil municipal du 4 février 2019 vise notamment à prendre acte de la déclaration d'intérêt

métropolitain des opérations d'aménagement situées dans le périmètre défini.

Pour Vincent Fristot, Adjoint à l'urbanisme : « Cette déclaration d'opération d'intérêt métropolitain est une reconnaissance de l'importance ce territoire pour l'ensemble de l'agglomération. Il faudra désormais veiller à coupler les approches communales et les globalités métropolitaines. Il s'agit d'une démarche de long terme, qui va démontrer son utilité en permettant d'avancer rapidement vers une requalification qualitative avec des investissements publics et privés. »

Cette délibération acte également la mise en œuvre d'opérations rapides, en précisant notamment les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement dans le secteur Cours de l'Europe / Pôle Gare / Innsbruck / Les Saules ; ainsi que l'engagement d'une consultation publique sur ce projet.



Partager les réussites locales en matière d'accueil des exilés

4-(12164). ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE : Adhésion de la ville de Grenoble à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVTA).

La Ville de Grenoble a annoncé en septembre 2015 son intention de participer au réseau des villes solidaires, en ouvrant une plateforme de coordination à destination des habitants volontaires, du monde associatif et des mouvements caritatifs, en écho avec la mobilisation des citoyens pour l'accueil des populations en situation de migration.

initiatives spontanées avec le collectif Hébergement solidaire.

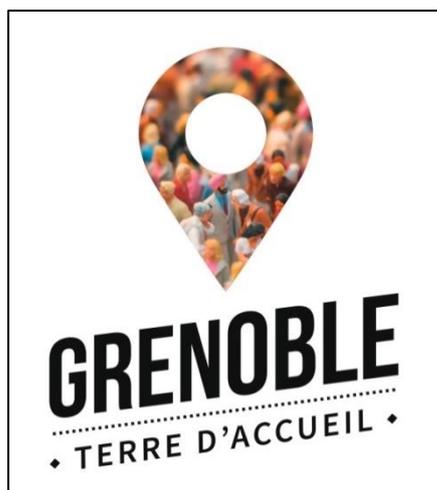
Cette action vient compléter la mobilisation de nombreuses politiques publiques et des services de la Ville et du CCAS : soutien financier et matériel aux associations engagées dans l'aide aux migrants, action en faveur de la résorption des bidonvilles par l'hébergement et l'accompagnement social des familles exclues du droit commun (dispositifs Rondeau, 7 appartements d'instituteurs mis à disposition du CCAS et dispositif hôtelier), accompagnement spécifique pour assurer la scolarisation des enfants, accès à la culture et au sport, promotion des droits (notamment par la rédaction d'un guide juridique, qui est devenu une référence nationale), ouverture des dispositifs de démocratie participative aux résidents étrangers... Une action forte et ambitieuse qui donne lieu à de nombreux échanges entre élus et techniciens de villes européennes.

La Ville a également activement participé à la création de l'Association nationale des villes et territoires accueillants (ANVTA), avec Briançon, Nantes, Saint-Denis, Grande-Synthe, Strasbourg, Lyon 1er arrondissement, Ivry sur Seine, Montreuil. Animé par la volonté d'agir collectivement, ce réseau permettra de partager toutes les réussites locales en matière

d'accueil digne sur les territoires et de formuler autour d'enjeux liés aux politiques migratoires, la proposition de mesures adaptées localement.

Bernard Macret, Adjoint aux Solidarités internationales, déclare : « *La Ville de Grenoble s'inscrit dans la continuité de sa longue tradition d'hospitalité en apportant des réponses aux enjeux autour de l'accueil et des urgences liées aux migrations. L'adhésion à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants est une nouvelle étape qui va permettre la mise en relation de différents acteurs qui souhaitent organiser un accueil digne des populations en situation de migration.* »

Lors de la Biennale des villes en transition (9 au 16 mars 2019), une journée sera dédiée à cette nouvelle structure associative. L'occasion de se rencontrer, découvrir et partager les bonnes pratiques. »



Près de 600 propositions ont déjà été faites (logement, aide au quotidien, dons accompagnement...), et certaines ont permis le relogement de nombreuses familles à Grenoble. Elle continue de mettre en lien des collectifs locaux ou des

Adhésion au réseau for digital rights: Pour un monde numérique respectueux des droits humains et des libertés fondamentales

5-(12663). NOUVELLES TECHNOLOGIES : Adhésion de la ville de Grenoble au réseau "cities for digital rights"

A nouveau labélisée 5@ dans le cadre du label « Villes internet »

le mois dernier, la Ville de Grenoble offre depuis longtemps de nombreux services en ligne à ses administrés : numérotage et séances de formations pour les usages numériques ; écrivains publics et assistantes sociales du CCAS pour l'aide à l'inclusion numérique des publics en difficulté sociale ; logiciels libres dans les écoles et l'administration ; ouverture des données publiques aux acteurs du territoire...



Afin de « protéger et faire respecter les droits humains sur Internet aux niveaux local et mondial », la Ville de Grenoble rejoint le réseau des « Villes pour les droits numériques » (« cities for digital rights », <https://citiesfordigitalrights.org/>), aux côtés de Barcelone, New York et Amsterdam.

Elles s'engagent à 5 principes :

- . Accès universel et égal à Internet, et culture numérique
- . Confidentialité, protection des données et sécurité
- . Transparence, responsabilité et non-discrimination en ce qui concerne les données, le contenu et les algorithmes

.Démocratie participative, diversité et inclusion
.Normes de service numériques ouvertes et éthiques

Laurence Comparat, Adjointe à l'Open data et aux logiciels libre, déclare : « *Hors ligne, comme en ligne, les citoyens doivent pouvoir jouir des mêmes droits humains. En rejoignant le réseau "cities for digital rights", la Ville souhaite contribuer à l'élaboration d'un monde numérique respectueux des droits humains et des libertés fondamentales.* »



RLPi : Toujours moins de publicité sur l'espace public !

6-(8450). AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS : Débat sur les Orientations du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi).

Les publicités et enseignes sont soumises à une réglementation protectrice de l'environnement et du cadre de vie. Leur installation doit être conforme à des conditions de densité et de format.

Les communes ou les établissements publics de

coopération intercommunale peuvent instaurer, dans des zones définies, des règles plus restrictives que la réglementation nationale, dans le cadre d'un règlement local de publicité (RLP).



C'est le cas de Grenoble Alpes Métropole qui sera chargée, après réception des souhaits des communes, d'établir un nouveau Règlement Local de Publicité intercommunal, afin notamment de proposer une politique cohérente d'affichage et de publicité adaptée au territoire et préserver les identités paysagères de l'agglomération.

A l'occasion de ce débat sur les Orientations du Règlement Local de publicité intercommunal présenté ce 4 février, la Ville indique souhaiter poursuivre et amplifier sa démarche de réduction de l'emprise de la publicité dans l'espace public, notamment par la poursuite de la diminution du nombre de dispositifs publicitaires sur son territoire et la réduction des formats maximum autorisés pour les dispositifs publicitaires.

Lucille Lheureux, Adjointe aux espaces publics et à la nature en ville : « Dès le début du mandat, nous avons affirmé notre souhait de réduire la place de la publicité sur l'espace public en refusant de renouveler le contrat qui nous liait à Decaux. Depuis, les habitants de Grenoble et les touristes peuvent profiter de vues dégagées sur le grand paysage.

Avec le RLPI nous souhaitons poursuivre cette dynamique de réduction de la publicité dans nos villes et dans nos vies. Nous travaillons en parallèle à améliorer l'accès à l'information culturelle, associative ou institutionnelle. Le futur mobilier d'information municipale VOX va d'ailleurs être installé prochainement sur l'espace public. »